



Carte bancaire bloquée à l'étranger par erreur

Par **lolo1513**, le **31/03/2013 à 17:58**

Bonjour,

J'ai eu un petit différend avec ma banque lorsque j'étais à l'étranger. Jeune étudiante de 25 ans j'ai décidé d'effectuer un séjour linguistique à Londres.

Deux semaines avant, j'ai pris rendez-vous avec ma banque afin de changer de carte de crédit car la puce de ma carte de crédit était très abimée et je craignais que celle-ci ne fonctionne plus dans le temps. Lors du rendez-vous je leur ai précisé que je partais à Londres et que je ne veux surtout pas que ma carte ne fonctionne plus. Mon conseiller m'a rassuré m'expliquant que tant que je n'avais pas remise l'ancienne ma carte ne sera pas désactivée. J'ai de nouveau insisté sur ce fait car je m'étais déjà retrouvée sans carte bancaire pendant un mois il y a peu près deux ans car ma carte de crédit était périmée et qu'ils ont oublié de m'en commander une nouvelle. Mon conseiller m'a une nouvelle fois assuré que je n'aurais pas de problème.

Je suis ainsi partie à Londres confiante. Mais la sept jours plus tard, un dimanche alors que je souhaitais recharger ma carte de transport ma carte bancaire fut refusée. Je vais au distributeur le plus proche pour retirer de l'argent mais cela ne fonctionne pas non plus.

Du coup je suis restée le dimanche et le lundi sans pouvoir me nourrir. Le lundi j'ai contacté le service client de banque qui m'a répondu qu'il ne pouvait rien faire pour moi.

Le mardi je contacte mon conseiller qui ne peut rien faire pour le moment. J'ai ainsi du solliciter ma mère pour qu'elle me fasse un mandat cash international. Le mercredi après midi mon conseiller m'appelle pour me dire qu'il ne peut rien faire, qu'il s'excuse pour cette erreur et que ma nouvelle carte est arrivée à ma banque (ils m'ont désactivé mon ancienne carte avant de recevoir la nouvelle).

J'ai vécu une dernière semaine épouvantable, je n'avais que 80 Pounds pour me nourrir et payer les transports (pas de souvenir, pas de loisirs et le stress de ne pas pouvoir rentrer en France s'il fallait que je paie des frais supplémentaires que je ne pourrais pas avancer).

Aujourd'hui, je suis certes rentrée de Londres mais j'en garde une expérience très amère. J'aimerais savoir sur quels fondement je peux demander réparation à l'amiable et s'il refuse puis porter plainte?

Vous remerciant par avance